



**2015/2353(INI)**

24.5.2016

## **AVIS**

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des budgets

sur la préparation de la révision postélectorale du CFP 2014-2020: contribution  
du Parlement en amont de la proposition de la Commission  
(2015/2353(INI))

Rapporteur pour avis: Janusz Lewandowski

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. estime que la Commission devrait procéder à un réexamen complet du fonctionnement du cadre financier pluriannuel actuel, suivi d'une révision législative;
2. souligne que conformément au traité, le Parlement et le Conseil sont les deux branches de l'autorité budgétaire; demande donc que le Parlement soit pleinement associé au réexamen et à la révision à mi-parcours du règlement CFP;
3. souligne que, si le règlement CFP est resté en grande partie inchangé depuis son adoption, les conditions-cadres pour sa mise en œuvre ont changé; insiste sur le fait qu'à la suite d'un véritable réexamen, il serait nécessaire de présenter une proposition législative qui réponde à ces défis; rappelle à cet égard que les nouveaux instruments, tels que le FEIS, qui ont été mis en place depuis l'adoption du règlement CFP, devraient être dûment intégrés dans le budget de l'Union sans la moindre incidence financière négative sur les programmes convenus;
4. constate les retombées considérables du FEIS sur le budget de l'Union à long terme; estime que le FEIS investit dans des projets distincts de ceux visés par Horizon 2020 et par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et que, dès lors, qu'il ne compense pas intégralement les lignes budgétaires relatives au programme Horizon 2020 et au MIE; souligne dès lors que, pour que l'Union atteigne ses objectifs en matière de recherche et d'innovation, il convient de rétablir intégralement, lors de la révision du CFP, le niveau de financement convenu à l'unanimité pour ces programmes, et qu'il est impératif de maintenir le juste équilibre entre les subventions et les instruments financiers; rappelle, dans ce contexte, que le MIE dans le domaine de l'énergie et des télécommunications est nécessaire pour la mise en œuvre de l'union de l'énergie et de l'union numérique; souligne, à cet égard, qu'il est important d'assurer le financement du MIE pour réaliser ou dépasser l'objectif de 10 % d'interconnexion dans le secteur de l'électricité;
5. souligne que la mise en œuvre des programmes Horizon 2020 et COSME a donné lieu à des taux d'absorption très élevés et a abouti à un taux de réussite très faible dans le programme Horizon 2020, ce qui dissuade les candidats potentiels de présenter leurs projets;
6. réaffirme qu'il est important de garantir le financement du projet ITER afin de faire de la fusion une source d'énergie durable crédible et un futur élément du bouquet énergétique, et d'attirer l'industrie, les PME ainsi que les centres de recherche;
7. estime que les nouvelles priorités politiques ne doivent pas être proposées au détriment des programmes déjà prévus dans le cadre du CFP actuel, en particulier Horizon 2020, le MIE, les programmes COSME, Galileo et Copernicus, ou au détriment des enveloppes nationales préalablement allouées; souligne que durant la période restante du CFP toute nouvelle priorité doit être appuyée au moyen de nouveaux financements;

8. invite la Commission à maintenir les financements déjà attribués dans le CFP 2014-2020 afin d'assurer l'achèvement rapide et complet et le fonctionnement des infrastructures des projets Galileo, EGNOS et Copernicus, et de financer les applications en amont et en aval du système global de navigation par satellite (GNSS), ainsi que les activités d'observation de la Terre; réaffirme le rôle important qu'Horizon 2020 peut jouer pour aider l'Union à réduire sa dépendance en matière de technologies spatiales essentielles; rappelle, à cet égard, que la partie concernant l'espace d'Horizon 2020 se situe dans la priorité "Primauté industrielle", et en particulier dans le cadre de l'objectif spécifique "Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles";
9. demande un renforcement supplémentaire de la coordination du FEIS, des fonds structurels et d'investissement européens, d'Horizon 2020, de COSME et du MIE, ainsi qu'une optimisation des synergies entre ces fonds et ces programmes;
10. invite les autorités budgétaires à instaurer la flexibilité la plus large possible en matière de redirection des crédits annuels inutilisés vers les programmes relevant de la rubrique 1a, tels qu'Horizon 2020, COSME et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe;
11. fait observer que les programmes de l'Union ont contribué à assurer l'accès des PME de l'Union au financement, et notamment des PME qui sont présentes dans des États membres touchés par une crise financière profonde et persistante; demande que des ressources supplémentaires soient allouées au programme en faveur de davantage de PME et que les différents besoins des PME soient satisfaits de façon plus appropriée; demande notamment une extension significative des instruments en faveur des PME au titre du programme Horizon 2020, afin d'atteindre au minimum le montant accordé légalement dans le cadre du règlement Horizon 2020; souligne que l'accès au financement reste problématique pour de nombreuses PME, notamment en ce qui concerne le financement du risque; demande à la Commission d'assurer une plus grande transparence pour le financement des PME, y compris une surveillance et un contrôle budgétaires plus clairs et d'assurer que sa mise en œuvre s'inscrive dans une véritable démarche ascendante;
12. rappelle la capacité unique de l'Union à nouer des collaborations internationales et à mobiliser des financements publics; souligne que le financement de l'Union peut réellement déclencher et dynamiser des actions que les États membres ne sont pas en mesure d'effectuer par eux-mêmes, et qu'il peut aussi créer des synergies et des complémentarités avec les activités des États membres;
13. estime que des objectifs ambitieux en matière de politique énergétique durable, d'efficacité énergétique et de politique d'efficacité des ressources peuvent apporter des avantages en matière de rapport coût/efficacité à l'industrie européenne et à l'économie européenne dans son ensemble; demande que des ressources publiques et privées, tant au niveau de l'Union que des États membres, soient affectées aux investissements dans ces secteurs prioritaires; estime que des synergies supplémentaires entre Horizon 2020 et les initiatives pour une spécialisation intelligente (RIS3) devraient être favorisées afin d'assurer une meilleure exploitation de la recherche et du développement, et de soutenir la convergence économique régionale;
14. appelle à l'évaluation à mi-parcours des programmes du CFP sur la base de leurs résultats par rapport aux objectifs préétablis, de leur capacité d'absorption et de la valeur ajoutée européenne, ainsi que des nouvelles priorités politiques émergentes en tant qu'aspect

fondamental dans la gestion des dépenses de l'Union, en tenant compte du retard persistant dans les paiements et de la mise en œuvre tardive du cadre actuel. souligne également que la révision postélectorale est l'occasion d'apporter au CFP des améliorations qui comprennent des réformes dans l'application, la gestion, la déclaration et le contrôle des crédits; demande, à partir de l'évaluation des résultats dans le sens notamment d'une bonne gestion budgétaire, la réaffectation des ressources de programmes appliqués de manière insuffisante au profit de programmes qui fonctionnent bien;

15. considère que tous les instruments budgétaires de l'Union qui soutiennent l'investissement et l'innovation doivent être préservés, voire développés, et qu'il n'y a pas lieu d'arbitrer en faveur d'un ou de plusieurs de ces instruments au détriment des autres; rappelle le rôle essentiel du budget de l'Union comme facteur incitatif dans les dépenses d'avenir et comme facteur de cohésion et de mise en œuvre efficace des politiques à l'intérieur de l'Union.

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	24.5.2016
Résultat du vote final	+: 45 -: 5 0: 10
Membres présents au moment du vote final	Zigmantas Balčytis, Nicolas Bay, Bendt Bendtsen, Xabier Benito Ziluaga, José Blanco López, David Borrelli, Jerzy Buzek, Pilar del Castillo Vera, Christian Ehler, Fredrick Federley, Ashley Fox, Adam Gierek, Theresa Griffin, Hans-Olaf Henkel, Eva Kaili, Barbara Kappel, Krišjānis Kariņš, Seán Kelly, Jeppe Kofod, Jaromír Kohlíček, Janusz Lewandowski, Paloma López Bermejo, Ernest Maragall, Edouard Martin, Angelika Mlinar, Csaba Molnár, Dan Nica, Morten Helveg Petersen, Miroslav Poche, Carolina Punset, Michel Reimon, Herbert Reul, Paul Rübig, Algirdas Saudargas, Neoklis Sylikiotis, Dario Tamburrano, Patrizia Toia, Evžen Tošenovský, Claude Turmes, Vladimir Urutchev, Adina-Ioana Vălean, Henna Virkkunen, Martina Werner, Lieve Wierinck, Hermann Winkler, Anna Záborská, Flavio Zanonato
Suppléants présents au moment du vote final	Amjad Bashir, Jens Geier, Constanze Krehl, Olle Ludvigsson, Vladimír Maňka, Marian-Jean Marinescu, Markus Pieper, Massimiliano Salini, Anne Sander, Maria Spyraiki, Indrek Tarand, Pavel Telička, Anneleen Van Bossuyt